

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2017
(OR. en)

15299/17

ESPACE 60
COMPET 846
RECH 402
IND 358
TRANS 535
MI 912
ENER 493
ENV 1026
CSC 284
TELECOM 332

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 1^{er} décembre 2017

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 14468/17

Objet: Évaluation à mi-parcours du programme Copernicus
- Conclusions du Conseil (adoptées le 1^{er} décembre 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'évaluation à mi-parcours du programme Copernicus, adoptées par le Conseil lors de sa 3580^e session, tenue le 1^{er} décembre 2017.

CONCLUSIONS DU CONSEIL**"Évaluation à mi-parcours du programme Copernicus"**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT ce qui suit:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)¹ qui confère à l'UE une compétence partagée dans le domaine spatial;
- l'accord-cadre conclu entre l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ASE)²;
- les conclusions du Conseil européen d'octobre 2017, dans lesquelles celui-ci insiste sur l'importance de mettre en place avec succès une Europe numérique³;
- la communication de la Commission européenne sur une stratégie spatiale pour l'Europe⁴ et la déclaration conjointe sur une vision et des objectifs communs pour l'avenir de l'Europe dans le domaine spatial⁵, signée le 26 octobre 2016 par la Commission, au nom de l'UE, et par l'ASE;

¹ Notamment les articles 4 et 189.

² JO L 261 du 6.8.2004, p. 64.

³ Doc. EUCO 14/17.

⁴ Doc. 13758/16.

⁵ Doc. 12808/1/16 REV 1.

- les conclusions du Conseil intitulées "La politique industrielle spatiale de l'UE - Libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial" de mai 2013⁶, les conclusions du Conseil intitulées "Soutenir la renaissance de l'espace européen: orientations et défis futurs" de décembre 2014⁷, les conclusions du Conseil sur la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE d'octobre 2016⁸ et les conclusions du Conseil intitulées "Une stratégie spatiale pour l'Europe" de mai 2017⁹;
- le règlement (UE) n° 377/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 établissant le programme Copernicus et abrogeant le règlement (UE) n° 911/2010, et notamment son article 32¹⁰;

Introduction

1. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport de la Commission intitulé "Évaluation à mi-parcours du programme Copernicus", PREND ACTE des progrès notables accomplis dans la mise en œuvre du programme depuis 2014, qui font de Copernicus un excellent exemple de coopération européenne et le programme d'observation de la Terre d'importance mondiale le plus complet, contribuant à relever des défis de dimension internationale, et RÉAFFIRME les objectifs actuels de Copernicus;
2. SOULIGNE que Copernicus joue un rôle essentiel pour assurer un accès indépendant de l'Europe aux informations géospatiales stratégiques sur lesquelles s'appuient de nombreuses politiques régionales, nationales et de l'UE, et NOTE que les autorités publiques en Europe et à l'échelle mondiale intègrent de plus en plus des informations Copernicus dans leurs services et leurs processus de prise de décision;
3. SOULIGNE qu'il est fondamental de poursuivre le développement d'une infrastructure Copernicus, y compris les segments spatial et terrestre, efficace, bien intégrée et sécurisée, ainsi que des services, afin d'assurer leur continuité et leur évolution future, et de nouer dans le même temps un dialogue étroit avec les utilisateurs de Copernicus pour comprendre leurs besoins et priorités, sans préjudice du prochain cadre financier pluriannuel (CFP);

⁶ Doc. 10295/13.

⁷ Doc. 16502/14.

⁸ Doc. 13202/16.

⁹ Doc. 9817/17.

¹⁰ JO L 122 du 24.4.2014, p. 44.

4. INSISTE sur la nécessité de garantir une prévisibilité à long terme et une sécurité de planification à tous les acteurs participant à Copernicus et VISE à garantir un financement approprié permettant le maintien et l'évolution de toutes les composantes du programme, sans préjudice du prochain CFP;
5. SALUE l'approche proposée dans le rapport de la Commission, qui suit la chaîne de valeur des données de Copernicus - de la collecte et du traitement des données, en passant par la diffusion des données et des informations, jusqu'aux activités liées à l'adoption par les utilisateurs et à la pénétration sur le marché - et INVITE la Commission à s'appuyer sur cette approche pour construire l'avenir de Copernicus, tout en tenant compte du fait que le programme est axé sur les utilisateurs et de la possibilité d'une exploitation commerciale par les PME, axée sur la demande, à toutes les étapes de la chaîne de valeur;

Acquisition des données

6. SOULIGNE que le volume, la cohérence, la continuité, la fiabilité, la gestion et la qualité des données et des informations, fournies dans le cadre d'une politique d'accès gratuit, total et ouvert aux données, sont des éléments très positifs de la mise en œuvre de Copernicus et INSISTE sur la nécessité de garantir une continuité à long terme et sécurisée de la fourniture de données sur la base d'un accès gratuit, total et ouvert;
7. PREND ACTE des progrès accomplis dans le déploiement de l'infrastructure spatiale Copernicus et INVITE la Commission et l'ASE à achever et lancer rapidement les satellites "Sentinelles" restants, en utilisant en priorité des lanceurs européens; RECONNAÎT que l'infrastructure spatiale Copernicus a permis de soutenir la réalisation des objectifs des utilisateurs et des services Copernicus et SOULIGNE qu'il importe de continuer à mettre à disposition une infrastructure spatiale efficace et durable qui soit capable de fournir des données précises, fiables et de grande qualité;
8. SOULIGNE qu'en vue de l'évolution du système, y compris les missions "Sentinelles" actuelles et futures, ainsi que les données des missions contributrices et les données in situ, il convient de prendre en considération les aspects suivants: les dernières tendances, recherches, avancées et innovations technologiques qui ont une incidence sur le domaine de l'observation de la Terre, notamment la perspective du "New Space" (nouvel espace); l'évolution des besoins des utilisateurs et des services; les investissements et les contributions des États membres dans le domaine de l'observation de la Terre; et les nouveaux défis auxquels l'Union est confrontée, y compris, entre autres, le changement climatique, le développement durable et la sécurité;

9. RECONNAÎT qu'il importe de faire usage et de tirer pleinement parti des moyens spatiaux au sein des États membres, de l'ASE, de l'EUMETSAT et d'autres entités auxquelles sont confiées des tâches d'exécution¹¹ ainsi que de l'industrie, y compris les missions contributrices et les capacités de surveillance in situ, et INVITE la Commission et les États membres à étudier de nouveaux modèles opérationnels et commerciaux afin de compléter les capacités de Copernicus et de renforcer la disponibilité des sources de données nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs;

Traitement des données et des informations

10. RECONNAÎT qu'il importe d'assurer la viabilité à long terme et le développement des services Copernicus qui se trouvent au cœur du programme afin de répondre aux besoins du secteur public et à ceux qui découlent des engagements internationaux pris par l'Europe et d'optimiser les possibilités en vue de l'exploitation commerciale;
11. INVITE la Commission et les entités auxquelles celle-ci a confié des tâches d'exécution à collaborer étroitement avec différentes communautés d'utilisateurs partout en Europe afin de développer davantage la gamme des services et des produits Copernicus pour permettre de répondre à l'évolution des besoins du secteur public et des politiques publiques et, dès lors, pour permettre d'optimiser l'adoption des données d'observation de la Terre;
12. INVITE la Commission à examiner d'éventuelles synergies entre Copernicus et d'autres programmes de l'UE pour étendre le recours aux données et services Copernicus et encourager la demande d'applications commerciales et de services et ce, dans le cas d'applications intégrées, en particulier avec Galileo et EGNOS;

¹¹ Visées à l'article 11 du règlement (UE) n° 377/2014 (JO L 122 du 24.4.2014, p. 44).

Accès aux données et diffusion des données

13. SOULIGNE que les besoins des utilisateurs évoluent, exigeant un accès aux données et aux informations Copernicus, ainsi qu'un traitement et une exploitation de celles-ci, à grande échelle et conviviaux, à différents degrés d'actualité; EST CONSCIENT des limites de l'infrastructure de données et d'informations actuelle et INSISTE sur la nécessité d'une nouvelle approche, plus intégrée, tant au niveau de l'UE que des États membres, garantissant un accès rapide et aisé aux données et aux informations Copernicus, et permettant son intégration avec d'autres sources de données et d'informations; dans ce contexte, DEMANDE INSTAMMENT à la Commission de travailler, en concertation étroite avec les États membres, à une évolution du programme qui répondrait à ces exigences;
14. SOULIGNE qu'il convient de créer en Europe un écosystème complet de données d'observation de la Terre afin d'améliorer l'offre de données d'un large éventail de ressources européennes et de fournir un système de gestion de données compétitif au niveau mondial; dans ce contexte, SOUTIENT l'initiative de la Commission visant à mettre en place, dans le cadre de Copernicus, des services d'accès aux données et informations visant à garantir un accès rapide et efficace aux données et aux informations Copernicus; INSISTE sur la nécessité de promouvoir ce type de services au sein des États membres et d'établir des synergies avec les ressources de ceux-ci, afin de maximiser et de renforcer la pénétration sur le marché des données et des informations Copernicus; PRÉVOIT que ces services deviennent l'une des principales sources de référence pour les communautés et les utilisateurs extérieurs au secteur spatial, notamment les PME;

Adoption par les utilisateurs

15. RAPPELLE que l'évolution future de Copernicus devrait reposer sur l'évolution des besoins des utilisateurs, en particulier de ceux des principaux utilisateurs institutionnels, et que le principe voulant que Copernicus soit un programme fondamentalement axé sur les utilisateurs devrait être maintenu; CONSTATE l'émergence de nouvelles communautés d'utilisateurs extérieurs au secteur spatial, qui demandent un accès aux données, aux informations et aux produits de manière rapide et conviviale;
16. NOTE que la simple disponibilité des données ne suffit pas à maximiser les effets socioéconomiques attendus; ESTIME dès lors qu'il est de la plus haute importance que les États membres et la Commission adoptent une approche plus déterminée en vue de stimuler la demande de données et de services Copernicus de la part des administrations publiques, en tant qu'utilisateurs clés, et du secteur privé, en particulier les PME; dans ce contexte, INVITE la Commission et les États membres à renforcer les liens entre Copernicus et les politiques menées par l'UE et les États membres afin d'encourager la demande d'applications et de services commerciaux et de permettre aux entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, de mettre au point des applications s'appuyant sur les données et les informations Copernicus, en vue de développer en Europe un écosystème de données d'observation de la Terre compétitif au niveau mondial;
17. INVITE la Commission à renforcer la cohérence entre le programme-cadre pour la recherche de l'UE et les programmes spatiaux de l'UE, en particulier concernant le développement de services essentiels ainsi que d'applications et de services en aval;

18. RÉPÈTE qu'il importe que des mesures ciblées de renforcement des capacités et de communication soient prises par les États membres et la Commission, notamment, mais pas exclusivement, le nouvel accord-cadre de partenariat¹², afin d'accroître les chances que tous les États membres puissent tirer pleinement parti des possibilités créées par Copernicus et d'encourager l'existence d'un secteur en aval compétitif, incluant les autorités publiques, la communauté des chercheurs et les acteurs privés;

Conclusions

19. SOULIGNE que la mise en œuvre effective de la politique d'accès gratuit, total et ouvert aux données de Copernicus a contribué de manière décisive à créer une forte demande de ses données et informations et à faire de Copernicus l'un des plus importants fournisseurs de données d'observation de la Terre au monde; dans ce contexte, INVITE la Commission à examiner les moyens de garantir que les acteurs européens puissent tirer le meilleur parti des investissements européens dans Copernicus, sans porter atteinte à la politique d'accès gratuit, total et ouvert aux données; DEMANDE à la Commission d'analyser les incidences de la mise en œuvre de la politique d'accès gratuit, total et ouvert aux données;
20. INSISTE sur le fait que les questions de la conception et de la mise en œuvre de la nouvelle génération de l'infrastructure et des services Copernicus doivent être traitées de manière adéquate et en temps utile, en étroite collaboration avec les États membres, l'ASE, l'EUMETSAT et les autres entités auxquelles sont confiées des tâches d'exécution;
21. SOULIGNE que l'exploitation du potentiel socio-économique de Copernicus demeure un des principaux défis à relever par les États membres et la Commission, et constitue une priorité pour les années à venir;
22. INSISTE sur la nécessité de mener des actions plus larges de communication et de sensibilisation concernant le programme Copernicus à destination des utilisateurs extérieurs au secteur spatial, tant au niveau national qu'international, qui mettent en avant ses succès et ses avantages potentiels;
23. RAPPELLE que la continuité de l'infrastructure Copernicus et la pérennité des services, des données et des informations, complétés de manière parfaitement intégrée par d'autres sources de données et d'informations, demeurent essentielles pour assurer le succès à long terme du programme et soutenir l'émergence en Europe de l'écosystème de données d'observation de la Terre;

¹² Un mécanisme de coopération à long terme entre la Commission et les entités des États membres en vue de promouvoir et de cofinancer le développement et l'adoption des services et des applications de l'observation de la Terre.

24. SOULIGNE l'importance que revêt Copernicus pour la fourniture de services publics; DEMANDE à la Commission d'évaluer comment un financement approprié ainsi que des mesures visant à encourager la participation du secteur privé pourraient préserver et continuer à développer la valeur ajoutée du programme Copernicus; DEMANDE INSTAMMENT à la Commission, aux États membres et aux autres acteurs concernés d'examiner de nouveaux modèles de partenariat et des modes de financement innovants, par exemple une utilisation plus intelligente de la puissance d'achat des autorités publiques afin de créer des marchés à grande échelle pour les applications;
25. RECONNAÎT que des défis mondiaux nécessitent des efforts mondiaux; INSISTE par conséquent sur l'importance de nouer des liens avec des partenaires clés internationaux afin de mettre en commun les compétences pour relever ces défis d'une manière coordonnée; SOULIGNE le rôle déterminant que peut jouer Copernicus dans la réalisation des engagements que l'Europe a pris en vue de relever les défis mondiaux, ainsi que le fait que cela permettrait, en même temps, de saisir l'occasion unique pour l'UE de devenir un acteur de premier plan sur le marché en pleine croissance de l'observation de la Terre, offrant dans ce cadre un outil efficace pour permettre une coopération avec des pays non membres de l'UE;
26. INVITE la Commission à préparer l'évolution du programme et à présenter une vision à long terme concernant l'avenir du programme Copernicus, en coopération étroite avec les États membres, l'ASE et les entités auxquelles sont confiées des tâches d'exécution, afin de fournir à tous les acteurs concernés par le programme une continuité, une visibilité accrue et une prévisibilité qui leur permettent de contribuer à créer un climat d'investissement positif et prévisible dans les secteurs situés tant en amont qu'en aval; INSISTE sur la nécessité de mener un dialogue structuré avec les acteurs industriels concernés et la société civile afin de rendre l'évolution du programme plus visible;
27. SE FÉLICITE que la structure de gouvernance existante ait été mise en œuvre avec succès en s'appuyant sur le partenariat réussi avec les États membres, l'ASE et les entités auxquelles sont confiées des tâches d'exécution; INVITE la Commission à examiner, s'il y a lieu, d'éventuelles synergies opérationnelles avec d'autres programmes et politiques de l'UE;
28. RECONNAÎT qu'il est nécessaire de développer l'aspect relatif à la sécurité civile de Copernicus afin de répondre aux besoins en évolution constante des utilisateurs et INSISTE sur le fait que Copernicus devrait rester un programme civil axé sur les utilisateurs et placé sous administration et contrôle civils.